

SOCIETE DE TAYNINH

Paris, le 22 avril 2009

COMMUNIQUE

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU 29 MAI 2009

L'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires d'un droit de vote double, appelée à statuer notamment sur la ratification de la suppression du droit de vote double, se réunira le **29 mai 2009 à 10h00** au 7 Place du Chancelier Adenauer 75016 Paris

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et l'ensemble des projets de résolutions a été publié ce jour au BALO n°48.

Les documents préparatoires à l'Assemblée Spéciale seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions et délais¹ réglementaires applicables, au siège social de la Société de Tayninh – 7 place du Chancelier Adenauer 75016 Paris, ou transmis sans frais sur simple demande écrite adressée à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9.

Ils pourront également être consultés sur le site internet de la Société de Tayninh : www.tayninh.fr

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Relations Investisseurs

Fabrice Mouchel

+33 1 53 43 73 03

¹ Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au 5^{ème} jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Tout actionnaire peut prendre connaissance de ces documents au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.